



Représentation permanente de la Belgique auprès de
l'Office des Nations Unies et auprès des institutions
spécialisées à Genève

WG UPR 13 - Finlande
Intervention de la Belgique
23 mai 2012

Madame la Présidente,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation finlandaise, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Mon pays se félicite des progrès réalisés depuis le premier cycle de l'EPU et souhaite faire plusieurs recommandations afin d'encourager la Finlande à poursuivre sur cette voie.

Ma délégation souhaite centrer son intervention sur la **discrimination à l'égard des femmes et la protection de l'enfance.**

Mon pays félicite la Finlande pour l'élaboration de son Plan d'action 2007-2011 pour la promotion de la santé sexuelle et procréative et pour son plan d'action national pour l'élimination des châtiments corporels infligés aux enfants pour 2010-2015 et insiste sur la nécessité de veiller à la pleine application de ces lois dans tous les contextes, y compris au sein de la famille.

R1. Pour ce qui est de la protection de l'enfance, mon pays recommande à la Finlande la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

R2. Au niveau de l'administration de la justice, la Belgique recommande à la Finlande de veiller à ce que les enfants soient entendus dans les procédures judiciaires et administratives qui les concernent, selon des procédures adaptées à leur maturité et que dans le cas où ces enfants doivent être hébergés, ce soient des structures de type familial plutôt que dans les institutions qui soient privilégiées.

R3. Dans le cadre du système éducatif, ma délégation aimerait formuler la recommandation selon laquelle les services de santé mentale au sein des écoles bénéficient de moyens suffisants et de personnel qualifié pour prendre en charge les troubles touchant les adolescentes en particulier, à savoir les pensées suicidaires et troubles nutritionnels ou addictifs.

R4. Tout en se félicitant de l'adoption en 2010 du Programme de prévention contre la violence à l'égard des femmes, ma délégation souligne le besoin de doter les centres d'hébergement de moyens suffisants et de personnels spécialisés pour veiller à l'accueil adéquat des victimes de harcèlement sexuel et de violence au foyer.

Je vous remercie Madame la Présidente.